

N° 730  
18 MAI 2013

# L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



## ÉDITO À LA RUE !



**D**ébut juin, la Commission pour l'avenir des retraites doit formuler des pistes de réforme sur l'avenir des retraites avant un projet de loi qui sera débattu au Parlement à l'automne 2013. Le gouvernement a changé mais pas les recettes ; aux abois, incapable d'inverser la courbe du chômage, le nouvel exécutif s'apprête à recycler les mesures qui ont fait la preuve de leur inefficacité à pérenniser le système de retraite par répartition et engendré de nombreuses inégalités. Au menu, le choix entre un nouveau recul de l'âge légal de départ, un allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, la désindexation des pensions par rapport à l'inflation ou, pourquoi pas... un cocktail des trois ! Les questions de financement, d'effet du chômage passent à la trappe. Chacun mesure bien qu'en portant à 43 ans la durée de cotisation comme le réclame le Medef, l'impossibilité d'atteindre cette durée conduirait de fait à une baisse des pensions ! Va-t-on arriver à ce paradoxe qu'après avoir augmenté l'espérance de vie du fait de l'amélioration des conditions de travail et de retraite, on use de cet état de fait pour revenir en arrière ?  
Pour le SNES FSU, cotiser plus longtemps, amputer les pensions, c'est clairement non !  
Faudra-t-il le redire dans la rue ?

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

## POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ UN REMÈDE PIRE QUE LE MAL

Il faudra beaucoup de pédagogie au président de la République pour expliquer aux Français l'excellence de la « boîte à outils » si souvent invoquée, quand l'INSEE vient de publier une série de statistiques toutes plus inquiétantes les unes que les autres.

Baisse record du pouvoir d'achat en 2012, croissance nulle, voire négative au premier trimestre 2013, dépenses de consommation des ménages en berne, la France entre en récession et l'objectif de réduire le chômage dès cette année s'éloigne de plus en plus...

L'ensemble de la zone euro n'est pas mieux loti, le PIB ayant reculé de 1% sur un an ; l'Allemagne elle-même voit son économie tourner au ralenti.

La politique d'austérité revendiquée comme remède a réussi à affaiblir tous les pays, tuer la croissance et gonfler le chômage. Cet échec devrait conduire à une rupture avec une politique axée sur la priorité à la réduction des coûts, favoriser l'investissement dans la recherche, les services publics, le pouvoir d'achat.

Il est à craindre que ce ne soit pas ainsi que François Hollande entende célébrer une année de présidence. Les sujets de concertation qui seront abordés dans le calendrier social 2013, sur la Fonction publique, la politique familiale, la réforme des retraites... risquent d'être traités sous l'angle des économies. L'évaluation des politiques publiques, support de la MAP (Modernisation de l'action publique), se poursuit mais sans évoquer la question des besoins en **Suite page 2 >>>**



## COLLOQUE EVALUATION



**5 juin**

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, le SNPI-FSU, le SNUPDEN-FSU et le SIA organisent un colloque sur l'évaluation des enseignants. Cette question a fait l'objet d'une forte mobilisation des enseignants du second degré il y a plus d'un an. Un site internet a été ouvert colloque-evaluation.net ce qui vous permet de disposer de toutes les informations (lieu, horaires, participants aux tables rondes...) et de vous inscrire.

## RECORD

**- 0,9 %**

C'est la baisse de pouvoir d'achat des Français en 2012, un repli record, selon l'Insee

### ACTUALITÉ 3

- CIRCULAIRE DE RENTRÉE
- RECRUTEMENT-FORMATION

### ENJEUX 4-5

- ANI : FLEXIBILITÉ
- RETRAITE
- REVALORISATION
- SALAIRES
- RENTRÉE 2013

### MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- CONCOURS RÉSERVÉS
- MORALE LAÏQUE

### SUR LE TERRAIN 7

- ÉCOLE ET ENTREPRISE
- CONFLIT AU DANEMARK



►► Suite de la page 1

## POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ UN REMÈDE PIRE QUE LE MAL

termes d'emplois publics. Concernant les rémunérations des fonctionnaires, le gouvernement maintient le gel du point d'indice ; quant au document présenté par le ministère de l'Éducation nationale, il fait l'impasse sur les enseignants du second degré.

Pratiquant l'autopersuasion, le Premier ministre s'estime confiant sur le dossier de l'Éducation, assurant que la rentrée 2013, « notre première rentrée »... doit bien se passer.

Or, la hausse démographique dans le second degré récemment calculée par la DEPP (35 000 élèves en plus en 2013) induira de nouvelles tensions dans les établissements, les quelques créations se révélant insuffisantes.

En outre, dans de très nombreuses académies, les rectorats annoncent des suppressions de postes d'assistants d'éducation faute de crédits. Cela se

traduirait par une dégradation de l'encadrement des élèves, un affaiblissement de la vie scolaire dont on connaît le rôle essentiel dans les établissements pour installer un climat propice aux enseignements.

Pour achever de miner la confiance de Jean-Marc Ayrault, évoquons le traitement scandaleux fait à nos collègues non titulaires passant les concours réservés ou le brouillard dense sur la mise en place des ESPE. Les sujets d'inquiétude et de mécontentement ne manquent pas.

Dans la période qui s'ouvre, le SNES et la FSU prendront tous les contacts nécessaires pour développer des débats publics, discuter des alternatives aux politiques actuelles, travailler à créer des mobilisations si le dossier des retraites notamment devait l'exiger.

■ Frédérique Rolet

Publicité

**TEMPS**

**Votre vocation est d'enseigner,  
la nôtre est de vous assurer.**

**SPÉCIAL MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT**

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur **www.gmf.fr**

**10 %  
DE RÉDUCTION\***

sur votre assurance **AUTO**

+

Pour les moins de 30 ans

**JUSQU'À  
100 € OFFERTS\*\***

50 € sur votre assurance **AUTO**  
50 € sur votre assurance **SANTÉ**

\*Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>re</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.  
\*\*Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1<sup>re</sup> année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2013.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75057 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9. Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

## DROITS ET LIBERTÉS AMNISTIE POUR LES SYNDICALISTES !

Sarkozy avait fait de la justice un outil de répression contre les militants syndicaux qui osaient lutter pour leurs droits, ainsi que contre tous ceux qui avaient le tort de ne pas être d'accord avec sa politique.

C'est ainsi que de nombreux syndicalistes, militants associatifs, ont été condamnés, y compris pour avoir refusé de figurer dans le fichier ADN.

Cette loi d'amnistie était attendue. Elle aurait rendu vierges les casiers judiciaires des « Conti », des travailleurs licenciés de Peugeot, des faucheurs d'OGM, de l'enseignant de Saint-Lô... Les sénateurs l'avaient votée, mais le gouvernement n'en veut plus. Et pourtant on l'espère toujours, cette loi qui ne coûterait rien et qui serait un vrai signe que les choses changent vraiment...

Il faut que les députés socialistes la votent, et même l'améliorent, il est encore temps !

Lire le communiqué de presse de la FSU [www.fsu.fr/L-amnistie-s-impose.html](http://www.fsu.fr/L-amnistie-s-impose.html) ■

**François Sauterey**  
droits.libertes@snes.edu



## TROIS ROMS PÉRISSENT DANS UN INCENDIE

Les familles roms étaient arrivées fin septembre dans une usine désaffectée après des expulsions de squats de la banlieue lyonnaise. Une bougie serait à l'origine du feu alors que l'électricité était coupée depuis une dizaine de jours. Les 300 personnes devaient être évacuées. Les évacuations se multiplient sans solution : les Roms sont ainsi rejetés vers des lieux de plus en plus précaires. Manuel Vals, présent à Lyon pour présenter les premiers résultats des 64 zones prioritaires de sécurité, après avoir fait part de « sa profonde tristesse » a indiqué qu'il fallait « poursuivre le travail de démantèlement et d'évacuation des campements de fortune et de squats ». Assurément, mais la responsabilité gouvernementale est d'assurer à ces populations un logement durable et viable. « L'urgence n'est pas d'expulser mais de protéger les personnes les plus précaires » (Médicins du Monde). ■

**Marylène Cahouet**

« Tout peut être enseigné à tout le monde, sans distinction de richesse, de religion ou de sexe »

COMENIUS

CIRCULAIRE DE RENTRÉE

OÙ SONT LES AMÉLIORATIONS ?

Publiée au BO n° 15 du 11 avril, la circulaire de rentrée est essentiellement l'occasion de préciser certains éléments du rapport annexé au projet de loi de « refondation de l'École » et ne contient aucune mesure concrète d'amélioration des conditions de travail et d'études.

Rappelant en introduction la création des 60 000 postes sur le quinquennat, elle décline cinq priorités déjà inscrites dans le projet de loi : **La formation initiale et continue des personnels** avec la création des ESPE, dont on sait tous les problèmes qu'ils posent, et le développement d'un « campus numérique » et du dispositif *pairform@nce* pour la fonction continue.

**Rénover en profondeur l'enseignement du premier degré.**

**Faire entrer l'École dans l'ère du numérique** avec l'instauration à venir du service public du numérique éducatif et l'établissement de projets numériques académiques.

**Atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire** dans le cadre du réseau formation qualification emploi (FOQUALE), avec la mise en place d'un « référent décrochage scolaire » dans chaque établissement et l'expérimentation dans quelques académies volontaires du choix laissé aux parents de la voie d'orientation en fin de Troisième. **Développer l'éducation artistique et culturelle** (voir ci-contre).

PAS DE RÉELLES PERSPECTIVES

Loin de clarifier l'empilement existant, en alternant déclarations d'intention et renvoi aux personnels pour inventer, à moyens constants, des dispositifs ou des pratiques, les mesures annoncées multiplient les « référents » et les « parcours » pour les élèves. Les conditions de travail et les effectifs des classes, qui conditionnent pourtant de façon primordiale notre activité professionnelle, sont encore une fois oubliés. Quant aux contenus d'enseignement, alors même qu'il aurait été urgent d'an-

Collège : l'impatience et l'exaspération grandissent

L'accent est mis sur l'articulation CM2/Sixième avec la mise en place progressive du conseil « école-collège, à vocation exclusivement pédagogique ». « Une nouvelle version simplifiée du LPC » est annoncée (la simplification du mois de septembre serait-elle donc inopérante ?). Tout en réaffirmant le principe du collège unique, la circulaire précise que « proposer des réponses pédagogiques différenciées, en fonction des besoins des élèves, est une exigence à laquelle le collège doit répondre ». À partir de la rentrée 2013, sera progressivement construit le « parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel » dont une circulaire précisera le contenu. Le « Dispositif d'initiation aux métiers en alternance » (Dima) sera réservé aux élèves ayant 15 ans révolus tandis que seront maintenues pour cette année les classes de Troisième préparatoires aux formations professionnelles, dites « Prépa-pro », et les aménagements particuliers du parcours des élèves déjà mis en place de type « dispositifs relais » ou « parcours individualisés ».

noncer les allègements et modifications que la profession réclame depuis des mois dans certaines disciplines, leurs évolutions sont renvoyées à la rentrée 2015, après les travaux du Conseil Supérieur des Programmes. Cette circulaire d'attente, qui maintient les ÉCLAIR et renvoie encore à plus tard l'avenir du lycée et la relance de l'éducation prioritaire, ne trace pas réellement de perspectives d'améliorations pour la rentrée 2013.

■ Roland Hubert

Parcours artistiques et culturels

Une circulaire interministérielle Éducation-Culture mettant en place des parcours artistiques et culturels pour tous les élèves dès la rentrée 2013 à l'école, au collège et au lycée, est parue au BO n° 19 du 9 mai 2013.

Les parcours se fondent sur les enseignements – ce qui est positif – « tout particulièrement les enseignements artistiques et l'enseignement pluridisciplinaire et transversal d'histoire des arts » et visent « un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés ». Ils sont censés « mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, les relier aux expériences personnelles, les enrichir et les diversifier ». Une application expérimentale type portfolio sera développée pour que l'élève conserve la mémoire de son parcours.



© Thierry Nectoux

Consulté début avril, le SNES a pu faire évoluer certains points : la pédagogie de projet n'est plus obligatoire ; le conseil pédagogique peut proposer des actions mais ne les décide pas ; le conseil pédagogique de bassin a été supprimé ; il n'est plus question de rapprochement entre éducation formelle et non formelle ; ce sont uniquement les équipes pédagogiques qui peuvent proposer des regroupements horaires.

Les conditions matérielles de mise en œuvre restent évasives : aucun financement pour le développement d'actions concrètes, rien sur l'intégration dans les services d'éventuelles heures de concertation et de coordination pour les collègues volontaires, notamment pour permettre leur participation aux comités locaux de pilotage prévus par la circulaire. Le SNES reste attentif à ce que les contenus des enseignements ne soient pas instrumentalisés par les projets territoriaux.

■ Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

Expérimentation de l'« École du socle »

Sur la seule volonté du directeur d'académie alors en poste, l'école du socle est expérimentée dans des collèges du Morbihan depuis septembre 2009. Après plusieurs abandons, trois collèges (dont deux petits enclavés) sont encore engagés. Chacun d'eux a obtenu la mise à disposition d'un professeur des écoles à mi-temps qui intervient dans les classes de Sixième pour doubler des séances de mathématiques et français selon les besoins repérés par les enseignants de la classe. Cette présence supplémentaire est bien vécue car elle favorise l'activité de tous les élèves.

Aucun bilan de l'expérimentation n'est cependant consultable tant son évaluation reste insoluble : les hiérarchies s'en tiennent au discours déclaratif et partisan. Le pilotage local fait d'ailleurs la part belle aux directions (inspections, chefs d'établissement) et n'associe jamais l'ensemble des enseignants du collège et des écoles. Les personnels, eux, revendiquent du temps pour échanger sur les pratiques et les programmes respectifs, en dehors de toute commande institutionnelle.

Gwénaél Le Paih

**ÊTRE TUTEUR, TUTRICE**

**OUI ! MAIS AVEC...**

Pour le tuteur ou la tutrice d'un-e stagiaire, d'un admissible contractuel ou d'un Emploi d'avenir Professeur (EAP) :

- UNE RÉCOMPENSE DE SERVICE pour avoir le temps de se former avec les autres tuteurs et tutrices d'accueillir dans vos locaux et de se réunir avec l'EAP en sa qualité de contractuel admissible au stage et de son directeur, afin d'être leur cadre.
- UNE DÉSIGNATION sur la base du TOURNOI.
- UNE FORMATION en lien avec la RECHERCHE, sur leur temps de service et scolaire.
- UN TRAVAIL D'ÉQUIPE, avec les autres tuteurs et tutrices au sein de l'ESPE, École Supérieure du Professeur et de l'Éducateur.
- UNE RÉMUNÉRATION à hauteur de l'investissement, alignée à tous les tuteurs et tutrices sans exception.

Pour les étudiants-tes :

- DES SALAIRES TOTALEMENT ÉGAUX aux fonctionnaires enseignants.
- UN RENFORCEMENT DES TRAVAUX de développement pour aller en classe, échanger avec les élèves et les autres contractuels admissibles au CAP.
- DES ÉVALUATIONS DES COMPÉTENCES de service des EAP et à terme mettre en place des évaluations d'autoévaluation et des présentations avec effet sur la carrière sans lienage au service en établissement.

Pour les fonctionnaires-stagiaires lauréats-tes d'un concours :

- UN SERVICE ÉVALUÉ et/ou correspondant à un CE (niveau et 200 heures pour se former et avoir un retour effectif sur le terrain).
- UN TUTORAT dans l'établissement du tuteur-tutrice.
- UN SALAIRE qui se compare à celui des professeurs titulaires et des maîtres de TRICENTENNAIRE, notamment les VNS (MORILLON) notamment par des critères des formations/formation de 120h.

**SIGNEZ LA PÉTITION POUR UNE FORMATION ET UNE REVALORISATION DE LA MISSION DE TUTEUR OU DE TUTRICE !**

SNEP, SNES, SNUIEP

CONCOURS ET FORMATION INCOHÉRENCE À TOUS LES ÉTAGES

À compter de la session 2014 « rénovée », les étudiants inscrits en Master 1 pourront se présenter aux CAPES/T et concours CPE, qui intègrent désormais une part importante de savoirs pour enseigner en plus des savoirs disciplinaires à enseigner.

Les projets d'arrêtés sur l'organisation des concours des CAPES/T et CPE ont été dévoilés sur le site du ministère de l'Éducation nationale le 19 avril, alors même que la loi permettant leur publication officielle est encore en débat à l'Assemblée. Cette précipitation contre-productive du ministère, son refus d'organiser une concertation officielle de qualité, contraignent les formateurs à créer de nouvelles maquettes de master, en deux mois, afin qu'elles soient opérationnelles à la rentrée. Tâche d'autant plus acrobatique que, pour certaines disciplines, les attendus des épreuves sont flous.

PLUS DE CONTENUS, MOINS DE TEMPS

Le libellé de certaines épreuves d'admission présuppose une appropriation du contexte d'enseignement et d'éducation. Il semble davantage s'adresser à des enseignants et CPE disposant d'une expérience professionnelle plutôt

qu'à des étudiants. Les nouveaux concours demandent à la fois un haut niveau de maîtrise des savoirs disciplinaires et des connaissances pédagogiques et didactiques pour enseigner. Or, avec un concours en fin de Master 1, il sera difficile de concilier, en une seule année, les équilibres de formation entre les connaissances disciplinaires indispensables et celles sur les savoirs. Pendant leur année de stage, les lauréats des CAPES/T et concours CPE devront assurer un service à mi-temps et valider leur Master 2. Certes, ils entrent progressivement dans le métier, mais avec un horaire de formation moindre.

DES TUTEURS TRÈS SOLlicitÉS

Le SNES revendique un concours placé après le Master 2 afin d'assurer les volumes de formations nécessaires à l'acquisition des savoirs disciplinaires, ainsi qu'une formation à la recherche,

indispensable à des enseignants et CPE concepteurs de leurs pratiques professionnelles. Des allocations d'autonomie suivies de prérecrutements massifs en licence sont absolument nécessaires pour sécuriser les parcours des étudiants. Augmentation du nombre de stagiaires, emplois d'avenir professeur, admissibles aux concours anticipés devenant contractuels... les besoins en tuteurs seront considérables à la rentrée. Pour peser sur cette réforme, la mobilisation de toute la profession est indispensable. Le SNES, le SNEP et le SNUIEP lancent ainsi une pétition exigeant des améliorations des conditions d'exercice de la mission de tuteur, ainsi que celles des étudiants et stagiaires.

■ Caroline Lechevallier

Retrouvez la pétition sur : [www.snes.edu/Tuteur-une-petition-pour-une-autre.html](http://www.snes.edu/Tuteur-une-petition-pour-une-autre.html)

Des 1<sup>er</sup> mai en Europe : Athènes, Madrid, Paris...



« Tout grand progrès scientifique est né d'une nouvelle audace de l'imagination » JOHN DEWEY

## TRANSPOSITION DE L'ANI FLEXIBILITÉ AU TRAVAIL, À MARCHÉ FORCÉE

Examinée en procédure accélérée avec vote bloqué au Sénat, la loi dite de sécurisation de l'emploi qui retranscrit l'accord national interprofessionnel du 11 janvier (rejeté par la CGT et FO mais signé par le MEDEF, la CFTD, la CFTC et la CGC) a été définitivement adoptée par le Parlement.

Si la loi ouvre pour les salariés de nouveaux droits, leur création effective est renvoyée à des négociations ultérieures. La complémentaire santé collective obligatoire entrera en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec une prise en charge d'au moins 50 % par l'employeur (contre 57 % aujourd'hui). Les accords (inter)professionnels pourront recommander « sans valeur contraignante » aux entreprises d'adhérer à un ou plusieurs organismes, mais la généralisation risque de favoriser les assurances privées et les instituts de prévoyance, au détriment des mutuelles. Et le problème du financement des complémentaires pour les étudiants, les chômeurs, les retraités, les fonctionnaires, reste entier. Le plafond de 120 heures du compte personnel de formation, transférable en cas de changement ou perte d'emploi, ne permettra pas aux salariés partant avec une grande ancienneté d'apprendre un nouveau métier ou d'accéder à une vraie formation qualifiante. Quant aux droits rechargeables d'assurance chômage, ils se feront à enveloppe constante pour ne pas déséquilibrer les finances de l'UNEDIC !

### RÉGRESSIONS DRAMATIQUES

Dès la promulgation de la loi, les entreprises pourront en revanche invoquer de « graves difficultés économiques conjoncturelles » pour moduler le temps de travail de leurs salariés, baisser ou geler leurs salaires... en échange d'un engagement à ne pas les licencier pour motif



économique sur la période concernée. Pour être valide, l'accord local devra être signé (« revoler sur la tempe ») par un ou plusieurs syndicats ayant obtenu au moins 50 % des voix aux élections des représentants du personnel. Les procédures de licenciement collectif sont également profondément revues, dans le cadre d'un accord collectif majoritaire ou d'un plan unilatéral de l'employeur, désormais homologué par l'administration dans des délais trop restreints pour permettre les vérifications nécessaires. Moyennant quelques avancées hypothétiques, cette loi installe de fait des régressions dramatiques du droit du travail en matière de protection des salariés. Il s'agit là d'un vrai recul des droits sociaux que le SNES, avec la FSU, continue de dénoncer. ■ **Monique Daune**

## PILULES DE 3<sup>E</sup> ET 4<sup>E</sup> GÉNÉRATIONS DEREMBOURSEMENT

Suite à la plainte déposée par une jeune femme après un AVC imputé à la prise de la pilule Méliane, les pilules de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations ne sont plus remboursées depuis fin mars. Ces pilules mini-dosées ont été introduites sur le marché dans les années 1990 parce que mieux



tolérées et ayant un effet bénéfique contre l'acné. Mais elles présentaient des risques d'accident thrombo-embolique deux fois plus élevés. La revue médicale indépendante *Prescrire* avait signalé, dès décembre 1995, leur moindre rapport « bénéfices/risques ». Comme le recommande la Haute Autorité de Santé depuis 2007, elles ne seront désormais prescrites que par des spécialistes en cas de contre-indication aux pilules précédentes. Leur déremboursement est donc contradictoire avec leur maintien sur le marché pour cet usage. La polémique autour de ces pilules et leur déremboursement précipité ont inquiété nombre de femmes. Le risque d'un recul de la contraception n'est pas confirmé pour l'instant (la baisse des ventes de pilules est compensée par une augmentation des autres moyens contraceptifs, notamment implants et dispositifs intra-utérins). Mais la vigilance reste de mise afin de permettre aux femmes de continuer de disposer librement de leur corps. ■ **Monique Daune**

## RETRAITES LE DEBAT EST LANCÉ

Après celui des allocations familiales, arrive en juin le dossier des retraites dans un contexte d'austérité et de réduction systématique des dépenses socialisées.

Reçu par Jean-Marc Ayrault pour préparer la conférence sociale de juin, le MEDEF ouvre le feu contre les retraites. Vu l'âge moyen d'entrée en activité professionnelle, cela revient *ipso facto* à baisser à nouveau les pensions du plus grand nombre, en creusant les inégalités entre ceux qui auront pu faire une carrière



complète sans interruption, et les autres. La réforme de 2010 n'ayant rien réglé sur le fond malgré les efforts imposés aux salariés, le gouvernement veut rétablir l'équilibre financier de la branche vieillesse à l'horizon 2020. Dans le contexte actuel d'austérité, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a évalué le besoin de financement à plus de 20 milliards d'euros. Mais l'avenir des retraites dépend avant tout des politiques économiques qui sont menées. Avec un taux de chômage réduit à 4,5 % et un taux de croissance de 2 %, la branche vieillesse serait excédentaire de 93 milliards d'euros en 2060 !

### DE FORTES INQUIÉTUDES

On attend la publication de trois rapports importants début juin. Celui du Haut conseil de financement de la protection sociale donnera des pistes pour diversifier les ressources de l'ensemble de la protection sociale ; celui du COR, un diagnostic avec des projections, régime par régime ; celui de la « commission pour l'avenir des retraites », présidée par Yannick Moreau, indiquera différents scénarios à partir desquels le gouvernement élaborera un projet, soumis à la conférence sociale de mi-juin

et à des négociations pendant l'été, pour une déclinaison de la réforme dès le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2014 (ou déclinaison dans la loi dès l'automne). Or, les inquiétudes sont fortes quand on entend de nombreuses voix s'élever en faveur d'un nouveau report de l'âge légal de départ à la retraite ou réclamer des « mesures courageuses » pour ne pas augmenter les dépenses publiques. « Il n'y aura que des mauvaises nouvelles », a prévenu Yannick Moreau quand la FSU l'a rencontrée le 17 avril dernier !

Pour le SNES et la FSU, d'autres choix sont possibles que ceux qui affaiblissent les protections collectives et organisent le développement de assurances privées. Pour faire face à l'augmentation de la population âgée tout en garantissant un système solidaire de haut niveau pour tous, il faut accroître les ressources des régimes de 4 à 5 points du PIB d'ici 2050, rechercher de nouveaux financements en prenant



en compte tous les paramètres, les salaires et l'emploi étant des facteurs déterminants. On y reviendra dans la prochaine US. ■

**Monique Daune**

## RETRAITÉS LANCEMENT DE LA « SILVER ECONOMY »

Arnaud Montebourg et Michèle Delaunay ont lancé la filière de la « Silver Economy ». Elle regroupe les entreprises agissant pour ou avec les personnes âgées.

Assureurs et acteurs du milieu médico-social ont pour objectif de structurer une filière économique et industrielle, en France et à l'étranger, les personnes âgées représentant près d'un milliard de personnes dans le monde. Sept groupes de travail sont mis en place pour avancer des propositions susceptibles de lever les freins qui ralentissent l'émergence de ce secteur. Il s'agit, par exemple, d'orienter, pour les personnes en perte d'autonomie, les aides techniques incluses dans l'APA vers la télé-assistance ou les plates-formes informatiques, domaine dans lequel les organismes assureurs pourraient encore renforcer leur offre. Retraités, personnes âgées, ne sont donc pas un

poind pour la société mais « une chance pour la France ». Cette appréciation du rapport Broussy pose avec force la question du financement. Il affirme que « les retraités concentrent une épargne insuffisamment productive » et leur propose de devenir des « rentiers investisseurs ». Cette proposition confirme que le financement de la perte d'autonomie ne correspond pas à nos propositions d'un financement solidaire dans le cadre de la protection sociale. Elle fait également l'impasse sur les inégalités de pensions entre retraités et le faible niveau de vie de la majorité d'entre eux (plus de 10 % vivent en dessous du seuil de pauvreté). ■

**Marylène Cahouet**

### Journée de carence toujours en vigueur

Jugée « injuste, inutile et inefficace », la journée de carence dans la Fonction publique sera bientôt supprimée (annonce de la ministre Marylise Lebranchu du 20 février). Mais la mesure ne sera officiellement abrogée que lorsque la décision aura été traduite dans une loi (de finances 2014 ou rectificative pour 2013). Pour que les personnels ne soient plus pénalisés dès maintenant, la FSU a demandé à la ministre un moratoire jusqu'à l'abrogation effective. Mais la mesure continue, hélas, de s'appliquer pour l'instant (selon les termes de la circulaire du 24 février 2012) !

### Le pouvoir au consommateur

Le gouvernement a présenté début mai un projet de loi pour renforcer les droits des consommateurs. Pour Benoit Hamon, il s'agit de créer de nouveaux outils, notamment l'action de groupe (inspirée de la class action américaine) en passant par l'une des associations de défense des consommateurs ; chaque décision de justice bénéficiera à tous les consommateurs concernés et pas seulement aux plaignants. D'autres mesures sont prévues notamment pour lutter contre les clauses abusives, pour protéger les consommateurs vulnérables, pour sécuriser les nouveaux modes de consommation (e-commerce, vente à distance). Pour lutter contre « l'obsolescence programmée » de certains appareils par les fabricants, le projet de loi prévoit d'« obliger les professionnels à disposer des pièces détachées indispensables à la réparation du bien ». Les sanctions pour fraude économique devraient être renforcées. Le projet de loi ne concerne pas pour l'instant les questions de santé publiques et d'environnement.

« Sur le plan médical, c'est aberrant. Parler d'urgences "pas graves", c'est un déni de la médecine d'urgence. Et d'un point de vue économique, c'est un non-sens : on a injecté des millions d'euros dans la rénovation de ce service, et on va le fermer pour y installer des bureaux, dont l'installation va coûter très cher »

Gérald Kierzek, médecin urgentiste et membre du collectif de défense de l'hôpital à l'Hôtel-Dieu.

### Droit de vote pour tous en 2014

La campagne pour le droit de vote pour les étrangers non communautaires aux élections locales dès 2014 se poursuit.

Le collectif « DroitdeVote2014 » organise avec l'Unef un grand concert gratuit place de la Bastille le 23 mai 2013 à partir de 17 heures, voir : <http://w3.droitdevote2014.org/Concert-gratuit-organise-par-le.html>



« Aucun de nous n'est complet en lui seul » VIRGINIA WOOLF

## REVALORISATION

NÉGOCIATIONS  
OU CARCAN ?

Dès le début de la concertation sur l'école, le SNES a rappelé que la rénovation de l'école ne pourrait se faire sans une réelle revalorisation des rémunérations. Le ministre décide enfin d'ouvrir des négociations, mais si la méthode envisagée a été revue grâce à l'action du SNES, le budget reste insuffisant.

Le ministre a envoyé aux organisations syndicales une proposition de protocole de discussion qu'il entendait soumettre à leur signature, écartant ainsi les non-signataires des discussions.

Cette méthode, qui nous aurait contraints à discuter de mesures très insuffisantes et sans perspective de programmation, aurait contredit le principe de participation des organisations représentatives aux négociations. Face à l'opposition du SNES et de la FSU,

le ministre a renoncé à mettre en place cette méthode.

## PROPOSITIONS MINISTÉRIELLES

Comme dans le cadre de sa loi de refondation de l'école, le ministre propose de consacrer la majeure partie de l'enveloppe budgétaire aux personnels du premier degré : création d'une indemnité pour le suivi des élèves (environ 400 euros par an), augmentation du contingent d'accès à la hors-classe. Déclinant celles en cours à la fonction publique, le ministère veut ouvrir

des négociations sur les grilles des personnels de catégorie C et des contractuels pour aller dans le sens d'une harmonisation des pratiques de gestion dans les académies, point soulevé par le SNES.

Pour les personnels du second degré, les perspectives se limitent à l'augmentation, certes nécessaire, du taux d'accès à la hors-classe des CPE. Une seule mesure concernerait l'ensemble des enseignants (premier et second degré) et CPE : la création d'une classe exceptionnelle, à l'issue de la hors-classe, donnant accès aux indices de la hors-classe des agrégés pour les certifiés et assimilés, et à ceux de la hors-classe des IA-IPR pour les agrégés. Aucun échange n'a eu lieu sur les conditions d'accès et le nombre de possibilités ouvertes, le ministre concédant simplement qu'elles seraient très restreintes.

## LOIN DU COMPTE

Ces mesures ne font pas le compte pour les personnels du second degré. Les CO-Psy sont oubliés et si l'ouverture de nos grilles vers des rémunérations plus importantes est légitime, cela suppose que tous les personnels accèdent à la hors-classe (ce qui n'est pas le cas) et qu'une discussion globale sur les grilles soit engagée.

Pour revaloriser nos professions et renforcer l'attractivité de nos métiers, le ministre serait bien inspiré d'ouvrir de réelles négociations sur un plan pluriannuel de revalorisation de nos rémunérations. C'est dans cette optique que le SNES portera les revendications des personnels telles que nous les rappelons dans le supplément joint à cette US. ■ Xavier Marand

## SALAIRES

## PAS DE DÉGEL ANNONCÉ !

Alors même que la revalorisation de nos salaires devient de plus en plus indispensable, le gel de la valeur du point d'indice se prolonge.

Le document d'orientation relatif aux rémunérations présenté par le ministre de la Fonction publique indique le cadre des « négociations » en matière de carrières et de rémunération. Le gel de la valeur du point d'indice est prolongé... au moins jusqu'au rendez-vous de 2014. En « fonction de la situation économique », la question pourra alors être abordée... ou pas ! Cette orientation crée une situation inédite mais surtout elle est à rebours des besoins des personnels, de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés pour faire face aux dépenses incompressibles. Elle est aussi néfaste pour le pays parce que le recul de la consommation pèse sur l'emploi et parce que nos métiers n'attirent plus.

## REFONTE DES CATÉGORIES ?

Enfermé dans ces choix, le gouvernement limite les discussions immédiates à la rémunération de la catégorie C et à l'évolution des dispositifs indemnitaires. Il entend reprendre les chantiers de l'indemnité de résidence et du supplément fami-

lial de traitement. Sur ces deux dossiers qui nécessitent des évolutions, la réforme a jusqu'à présent échoué parce qu'envisagée à coût constant. Cette hypothèque n'est pas levée. À l'automne, une négociation sur « l'architecture statutaire » sera ouverte. La discussion, de plus long terme, portera notamment sur la grille et la reconnaissance des qualifications. La ministre estime en effet que les catégories actuelles ne sont plus adaptées et qu'il faudrait « donner une place accrue à une gestion qualitative et personnalisée des agents ».

Il aura fallu un an au gouvernement pour ouvrir la négociation salariale dans la Fonction publique et cela se fait dans des conditions inacceptables. Nous devons être nombreux à exprimer notre désaccord. La pétition intersyndicale<sup>(1)</sup> initiée par 7 des 8 fédérations est un outil. Plus largement, le SNES et la FSU participent à l'action citoyenne contre l'évasion fiscale et appellent à signer l'appel<sup>(2)</sup> diffusé par ATTAC. ■

Anne Féray

(1) <http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=11>  
(2) <http://www.france.attac.org>



## RENTREE 2013

## VOUS AVEZ DIT PRIORITÉ À L'ÉDUCATION ?

La tenue des comités techniques académiques et départementaux a confirmé que les créations d'emplois seront loin d'améliorer les conditions d'étude et de travail. L'annonce de la suppression de 2 000 postes d'AED assombrit encore les perspectives.

Après dix ans de suppressions d'emplois et alors que 30 000 élèves supplémentaires sont attendus à la prochaine rentrée, les besoins sont immenses et divers. Or, dans la quasi-totalité des académies, les emplois supplémentaires attribués conduisent à un nombre de créations de postes dans les établissements très faible. Ainsi par exemple, 122 emplois attribués à Lille et 21 postes supprimés, 41 créations de postes à Rennes pour 175 emplois attribués... Plusieurs explications à cela. D'abord, la faiblesse des moyens au regard de l'évolution des effectifs et la gestion des établissements à l'heure près ont pu conduire à ne saupoudrer que quelques heures par établissements... Ensuite, certains emplois ont pu être réservés

pour renforcer le potentiel de remplacement qui avait été particulièrement visé par les coupes budgétaires des années passées. Enfin, on a observé dans plusieurs rectorats une volonté de ne pas implanter de postes définitifs même là où les créations étaient possibles. Sans doute pour se garder de la souplesse pour affecter les futurs admissibles du deuxième concours, acceptant un contrat de 6 heures, mais dont il est bien difficile de savoir à ce jour combien ils seront et où ils pourront être affectés compte tenu du lieu de leurs études.

Les 4 000 emplois nouveaux, non seulement sont loin de pouvoir combler les manques accumulés mais en plus se traduisent par une augmentation de la part des moyens provisoires.

Au bilan, c'est donc une rentrée qui s'annonce avec toujours autant voire plus d'élèves par classe, toujours autant voire plus d'heures supplémentaires, des conditions de service des personnels de plus en plus lourdes avec le risque de la remise en cause de certaines décharges statutaires, aucune remise en question des réformes du lycée professionnel et du lycée général et technologique...

## MOINS 2 000 POSTES D'AED ?

Plusieurs recteurs viennent d'annoncer des suppressions importantes de postes d'AED pour la prochaine rentrée. Le ministère, que nous avons immédiatement interpellé, répond que les crédits délégués aux académies n'ont pas été

réduits. Cependant, l'augmentation du SMIC qui concerne les AED comme l'aide aux élèves handicapés, l'augmentation du nombre de boursiers, n'ont pas été budgétés. Le nombre d'AED pouvant être rémunérés dans les rectorats est donc en baisse pour la rentrée prochaine (de l'ordre de 2 000 au niveau national). Le SNES est intervenu fermement au ministère : cette situation est une entorse grave à l'engagement d'une amélioration de l'encadrement des élèves dans l'Éducation nationale et il est inacceptable que la rentrée marque une diminution du nombre de personnels pour la vie scolaire, annulant de fait l'une des mesures d'urgence prise à la rentrée 2012. ■

Fabienne Bellin

## Seine-Maritime

Depuis maintenant trois mois, enseignants et parents d'élèves du collège A. Gide sont mobilisés contre une DHG inacceptable. Les effectifs sont sous-évalués et une prétendue perte de 13 élèves engendre la suppression de deux divisions et l'équivalent de 4,5 postes. Conséquences : compléments de service dans chaque discipline, classes surchargées (moyenne de 28 en Cinquième et de 30 en Quatrième), mise en péril de nombreux projets contribuant à la réussite de nos élèves. Débrayage, courriers aux IA-IPR, 90 % de grévistes le 7 mars, rejet par deux fois de la DHG avec élaboration d'une répartition tenant compte de nos revendications, occupation du collège le 5 avril et nouvelle demande d'audience suite au résultat de l'enquête auprès des familles n'ont toujours pas permis d'obtenir de réponse.

## Répétez après moi...

« U. M. P. Ces trois lettres composent... ». On pourrait prendre le parti d'en rire. Pourtant la campagne de soutien scolaire lancée par l'UMP fera surtout s'indigner ceux qui se rappellent la suppression de 80 000 postes de professeur, la destruction de la formation des maîtres ou l'attaque aux RASED dans l'Éducation nationale lors de la présidence Sarkozy. Alors que les élections internes de l'UMP ont dévoilé un mélange peu ragoûtant de tricherie et d'ambition sans scrupule avec une « mathématique » bien particulière, le parti de Jean-François Copé semble découvrir les vertus de la solidarité et de l'altruisme. Et cherche à se substituer à un État social dont il a organisé lui-même méthodiquement les défaillances. Mais qui confondra le pompier et le pyromane ?

## Saint-Jean-de-Luz

Soutenu par les parents et les élèves, le personnel enseignant du lycée Maurice-Ravel est entré en lutte le 6 avril par une

manifestation suivie d'un mouvement de grève d'une semaine mobilisant 44 enseignants sur les 50 de l'établissement. Les élus ont été interpellés ainsi que la presse sur ces revendications : rétablissement d'un poste de philosophie et de lettres classiques ; respect des grilles horaires pour l'enseignement de l'allemand, afin d'empêcher le regroupement LV2 et LV3. Le Dasen a reçu une délégation et décidé de maintenir le poste de philosophie et d'attribuer des heures poste pour assurer correctement l'allemand LV2 en Seconde. C'est donc une belle victoire qui prouve que la mobilisation peut s'avérer efficace.



## CONCOURS RÉSERVÉS GESTION SCANDALEUSE

Cette année, lors de l'organisation des concours réservés aux non-titulaires, l'absence de vérification par les rectorats de l'éligibilité des candidats a conduit l'administration à rayer des listes des collègues déclarés admis par les jurys.

La loi Sauvadet organise quatre sessions de concours réservés aux contractuels en vue de leur titularisation. Pour s'y présenter, les personnels doivent vérifier une condition d'emploi (être en contrat sur emploi permanent à 70 % au moins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2011) et une condition d'ancienneté. Le SNES avait alors apprécié les possibilités ouvertes et combattu les conditions restrictives d'accès. Faute de personnels en nombre suffisant, les rectorats ne

siens et un travail en amont, plus respectueux des personnels dont l'attente est forte, comme en témoigne l'inscription d'un nombre de candidats plus important que l'estimation des éligibles. En urgence, le ministère, saisi par le SNES suite à la publication des listes d'admissibles, a décidé de vérifier les dossiers au niveau national et a demandé aux rectorats de ne pas faire obstacle à ce que tous les admissibles se présentent aux épreuves d'admission. Le SNES a défendu le décompte des jours de congé dans l'ancienneté de service, l'assimilation de 200 heures de vacation au cours d'une année à un contrat à temps incomplet. Mais le temps disponible avant la publication des listes d'admis a limité les échanges sur les cas litigieux. Il y a donc eu des collègues déclarés admis par les jurys, puis rayés des listes car ne remplissant pas les conditions d'inscription. Il faudra tirer les leçons de cette situation révoltante



vérifient l'éligibilité des candidats que pour les admissibles. Cette pratique, inadaptée au concours réservé, a généré faux espoirs, inquiétudes et de nombreuses protestations.

### DE FORTES ATTENTES DES COLLÈGUES

Le SNES et la FSU avaient attiré l'attention de l'administration sur le risque encouru. Les sources de contentieux sont en effet nombreuses du fait même des pratiques des rectorats (absence de visa des contrats, recours aux vacances, interruption des contrats pour les vacances...). La réunion des représentants élus par les non-titulaires demandée par le SNES a été refusée ; elle aurait permis un examen contradictoire des dos-

pour les prochaines sessions. Enfin, le SNES est intervenu pour que la prise en charge des frais de déplacement des admissibles soit effective. La diminution des crédits des administrations est de ce point de vue plus qu'inquiétante.

Comme ils ont été conduits à le faire au cours des dernières semaines, les S1 du SNES veilleront à répondre aux contractuels. Ils leur proposeront de s'organiser mieux en se syndiquant. Le SNES interpelle le ministre ; de nouvelles négociations d'un plan de titularisation sont urgentes. L'intervention des personnels sera décisive. ■

Anne Féray



## CPGE ACCÈS À LA CHAIRE SUPÉRIEURE

176 professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires ont été promus à la chaire supérieure à l'issue de la CAPN du 11 avril 2013 (contre 141 l'an passé).

La promotion prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2013 sauf pour une vingtaine de cas où le poste se libère par un départ en retraite entre septembre et décembre 2013. Tous les collègues promus ont reçu un courrier du SNES avec des informations sur le reclassement et la carrière. Le SNES a rappelé son exigence première de voir tous les collègues de CPGE accéder à la chaire supérieure en milieu de carrière. Cela suppose une augmentation du nombre de postes et des nominations qui permettent de garantir une certaine fluidité.

Nous insistons auprès de l'administration (DGRH) et de l'inspection générale pour qu'une liste complémentaire conséquente soit établie. Le SNES veille ensuite, par recoupement d'informations,

à signaler à la DGRH les vacances connues tardivement, afin que des collègues puissent être nommés postérieurement à la CAPN. L'inspection générale nous a fait part de ses critères et de ses propositions, et le SNES a présenté les dossiers des collègues qui lui avaient adressé une fiche syndicale. La CAPN a également examiné l'avancement d'échelon des collègues promouvables de l'année civile 2012. Le SNES plaide pour un raccourcissement de la durée du 5<sup>e</sup> échelon, qui est de six ans à l'ancienneté (70 % des collègues). ■

Jean-Hervé Cohen, prepas@snes.edu

Compléments d'informations en ligne : [www.snes.edu/-Chaire-supérieure-.html](http://www.snes.edu/-Chaire-supérieure-.html)

## MORALE LAÏQUE UNE LOI EN DEHORS DE LA LOI ?

La mission sur l'enseignement de la morale laïque a rendu son rapport au ministre qui a annoncé la mise en place, à partir de 2015, au collège et au lycée, d'un enseignement spécifique d'une heure hebdomadaire avec une évaluation des élèves.

La loi ne peut prétendre régler l'intégralité des éléments du lien social dans une société. Que serait par ailleurs notre vie si chacun de nos actes n'était guidé que par un article de loi ou un texte réglementaire. Ce qui n'est pas interdit par la loi est autorisé, principe indispensable de toute société démocratique, mais ce qui n'est pas interdit est-il pour autant vertueux ? Ainsi quand un acteur célèbre quitte la France pour payer moins d'impôts, ou quand un ministre en exercice ment devant les médias et le Parlement, la question n'est pas celle d'une éventuelle illégalité. Le domaine de la morale s'inscrit en particulier dans l'espace contenant des éléments structurants du lien social que la loi ou les règlements ne peuvent pas et ne doivent pas s'approprier.

### VERS L'ÉDITION DE RÈGLES FORMALISÉES ?

Et il serait incompréhensible que la société et donc l'école n'en traite pas. Sauf à laisser à d'autres, les religions par exemple, le soin d'en être dépositaires. Le passé nous éclaire à cet égard. Si la famille y joue un rôle important, cela ne peut disqualifier la société et l'école, y compris dans une confrontation nécessaire et formatrice entre ces deux sphères. Il s'agit bien de conduire à respecter des principes moraux non parce qu'on y est forcé mais parce qu'on se sent librement obligé, par le

respect des valeurs qui les fondent et du contrat social qu'ils construisent, pour devenir ainsi un devoir laïque. Non seulement compatible avec la liberté de conscience et le libre arbitre, une telle démarche est nécessaire à leur construction.

Cette dimension doit être présente dans toutes les disciplines, même si certaines d'entre elles peuvent y jouer un rôle privilégié. En faire un enseignement spécifique serait paradoxalement l'appauvrir en la déconnectant de l'ensemble de l'activité humaine. L'évaluer c'est oublier qu'il s'agit de faire vivre des valeurs, d'en faire un outil de réflexion, de confrontation de soi avec soi, mais aussi avec les autres... sans examinateur. Avec le risque de retomber dans l'édition de règles formalisées qui conduirait à en faire une loi en dehors de la loi, avec tous les dangers que cela engendre.

Par ailleurs, alors que rien n'est dit sur l'articulation avec l'actuel enseignement d'éducation civique au collège et avec l'ECJS au lycée, de nombreuses questions se posent : comment sera installé cet horaire ? Au détriment de quelles disciplines ? Quelle formation pour les enseignants ?

Le SNES appelle à poursuivre le débat, avant toute décision qui, aujourd'hui, paraîtrait bien hâtive et contraire aux objectifs poursuivis. ■

Daniel Robin



## CONGÉ MATERNITÉ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN NON-TITULAIRE

Une enseignante contractuelle, dont le congé de maternité courait au-delà du terme de son engagement à durée déterminée, a saisi le tribunal administratif de Nantes, avec le soutien de la section académique du SNES, pour faire annuler le non-renouvellement de son contrat à son échéance.

Si le renouvellement d'un engagement à durée déterminée n'est jamais de droit pour les agents contractuels, le fait d'être en congé de maternité au moment du renouvellement possible de leur contrat ne peut être un motif valable. Quand elle agit ainsi, l'administration commet une discrimination. C'est ce qui ressort d'un récent jugement (TA Nantes 31 janvier 2013, n° 1005062). Le tribunal a indiqué que le refus de renouveler l'engagement

avant la fin du congé de maternité est constitutif d'une discrimination, la collègue est indemnisée des préjudices causés, notamment de la perte de chance d'obtenir un contrat couvrant toute l'année scolaire concernée, à hauteur de 2 000 € avec intérêts, ainsi que d'une somme de 200 € au titre des frais du procès. Ce jugement est d'importance pour toutes les femmes engagées par des contrats de droit public à durée déterminée (contractuelles d'enseignement, d'éducation, d'orientation, mais également celles engagées sur des fonctions administratives ou d'assistantes d'éducation) qui, du fait d'un congé de maternité se verraient ensuite exclues d'un possible renouvellement.

Les militants et élus du SNES continueront d'intervenir aux côtés de celles de nos syndiquées qui voudraient faire valoir leurs droits. ■

Jean-Michel Harvier



### Pétition langues vivantes

Le SNES-FSU, la CGT Educ'action et SUD-Éducation vous invitent à signer une lettre-pétition pour que le ministre annonce :

- l'abandon, pour la session 2014, des modalités 2013 des épreuves orales de langues vivantes ;
- la mise en place d'une réflexion collective sur des épreuves de langues vivantes au baccalauréat, conçues et organisées au plan national ;

[www.lv-bac-urgence.net/?petition=3](http://www.lv-bac-urgence.net/?petition=3)

### Lycée, pour une autre réforme

Le rapport annexé au projet de loi pour l'École reproche au lycée d'être « un des plus coûteux au monde » et de connaître « trop d'échec scolaire ». Il annonce qu'« à partir de 2014, des évolutions substantielles seront menées ». Le SNES publie une brochure de 24 pages qui se veut point d'étape : retour sur la réforme en cours et sur son bilan, propositions pour un lycée démocratique dont le SNES souhaite qu'il scolarise et fasse réussir tous les élèves. Elle est disponible auprès des sections académiques ou d'établissement et téléchargeable sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)



### Pétition histoire-géographie

Le SNES-FSU, la SE-UNSA, le SNALC, SUD Éducation et la CGT Educ'action, soutenus par le collectif Aggiornamento et l'APHG demandent :

- des consignes claires pour ne pas pénaliser les élèves au DNB et au baccalauréat ;
- des allègements de programmes significatifs en Troisième et Terminale dès l'an prochain ;
- dès la nomination du Conseil supérieur des programmes, une révision des programmes au collège et au lycée afin de permettre aux élèves une véritable réflexion et analyse critique : <http://histoiregeo-urgence-allegements.net/index.php>

# 774 millions

C'est le bénéfice net de la Société Générale en 2012. Le montant de la rémunération variable accordée à Frédéric Oudéa, son PDG, a augmenté de 75 % en 2012 par rapport à 2011, pour atteindre 1,19 millions d'euros. Par ailleurs, la Société Générale supprime 1 000 postes dans le monde, dont 550 à son siège parisien...

« Dévoiler les intrigues de la Bourse et des courtiers, c'est entreprendre un des travaux d'Hercule »

CHARLES FOURIER

ENSEIGNANTS DANOIS

UN CONFLIT « MODÈLE » !

Face à l'agressivité des municipalités qui les emploient et à la provocation gouvernementale, les enseignants danois se mobilisent contre la flexibilité absolue.

Un mois de conflit extrêmement dur entre les enseignants danois du primaire et du premier cycle du secondaire avec leurs employeurs, en l'occurrence les municipalités, vient de mettre à mal « le modèle social danois ». Tous les deux ans ont lieu des négociations collectives relatives aux conditions de travail et de rémunération, négociations qui débouchent en règle générale sur un accord.

Jusqu'à présent, les enseignants avaient un service de 25 heures maximum à effectuer en présence d'élèves. À l'origine du conflit, la volonté des municipalités d'augmenter le temps de travail des enseignants afin de dispenser plus d'heures de cours aux élèves.

DU JAMAIS VU

À partir du constat que le syndicat danois DLF refusait de signer un accord qui ne prévoyait aucune limite pour les modalités relatives au temps de travail, l'association représentant les 98 municipalités – le LGDK – a imposé un « lock-out » aux enseignants. Concrètement, 69 000 enseignants se sont vu refuser l'accès à leurs établissements qui étaient officiellement fermés.

875 000 élèves de 6 à 16 ans se sont retrouvés sans cours. Du jamais vu au Danemark pendant 4 semaines, du 2 au 27 avril, avec des enseignants qui ont perdu un mois de salaire malgré des mobilisations importantes, notamment des rassemblements devant les écoles et des manifestations à Copenhague.

PROVOCATION GOUVERNEMENTALE

C'est la première fois que le gouvernement s'est immiscé dans les négociations en tentant de faire passer un projet de réforme concernant le nombre d'heures de cours dispensées aux élèves. Le 25 avril, le gouvernement est à nouveau intervenu afin de mettre un terme au « lock-out ».

Pour Anders Bondo Christensen du syndicat DLF, « le fait que l'intervention législative accède aux demandes de LGDK est un véritable outrage. Nous sommes à présent confrontés à une réforme majeure du système scolaire qui est bien mal amorcée avec des chefs d'établissement qui auront le contrôle total du temps de travail des enseignants ». ■

Odile Cordelier



ASSISTANTS PÉDAGOGIQUES MOBILISATION CONTRE LA SUPPRESSION À AMIENS

À la suite de la décision du rectorat d'Amiens de supprimer tous les postes d'assistant pédagogique, la mobilisation immédiate des collègues a commencé à payer.

L'annonce de la suppression de tous les assistants pédagogiques de l'académie d'Amiens a suscité une mobilisation immédiate des personnels. Plusieurs collèges d'Amiens (Etouvie, César-Franck, Guy-Mareschal) se sont mis en grève et un rassemblement académique de près de 200 enseignants et assistants pédagogiques s'est tenu pour réclamer le maintien de tous les postes. Ce chiffre est important notamment pour une petite académie comme celle d'Amiens.

L'ACTION VA SE POURSUIVRE

D'ores et déjà, l'action a payé puisque le recteur est revenu partiellement sur sa décision,

avec le maintien pour les onze collèges ÉCLAIR d'une trentaine de postes, permettant à plus de soixante assistants pédagogiques de rester en fonction. Par ailleurs certains élus locaux ont commencé d'intervenir notamment auprès de l'opinion publique.

L'action va se poursuivre en appelant les collègues à faire adopter des motions dans les CA, en adressant des lettres pétitions parlementaires, en multipliant les actions locales. Une AG des assistants pédagogiques est envisagée en juin. La section académique et les établissements concernés continuent la mobilisation pour sauvegarder ces emplois qui ont démontré partout leur utilité. ■

Hervé Le Fiblec

CO-PSY

L'ÉCOLE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

Lors des Assises de l'entrepreneuriat, François Hollande a insisté sur le « rôle de l'École pour stimuler l'esprit d'entreprise », conformément à de nombreuses recommandations européennes.

Le président de la République, lors de ces assises, a affirmé que les contenus du nouveau parcours d'information et d'orientation porteraient sur des « interventions des acteurs économiques et de l'initiation à la vie économique ».

Ceux qui seraient surpris trouveront dans le dernier avis du Comité économique et social européen les sources de cette inspiration. Celui-ci invite les employeurs à « coopérer étroitement avec les écoles et les institutions éducatives, et participer activement à l'élaboration des programmes et des cursus d'enseignement et de formation professionnels en fonction des résultats attendus ». Il les encourage aussi à « s'associer activement aux systèmes d'orientation professionnelle pour les jeunes et les demandeurs d'emploi ».

LES CO-PSY ATTAQUÉS

Dans cette École de la « mise en adéquation des compétences avec les besoins du marché du travail », le rapporteur préconise « dès l'école primaire une prise de contact avec les compétences pratiques fondamentales des professions les plus diverses, avec les perspectives des différentes branches de l'industrie et des services et



avec les exigences actuelles en matière de connaissances et de compétences ». On comprend mieux pourquoi la qualification de psychologue des CO-Psy et l'existence des CIO sont autant attaqués. On pressent également les dégâts qu'une telle conception fera peser sur la démocratisation de l'orientation scolaire. ■

Marie-Agnès Monnier

L'OUTIL NUMÉRIQUE DANS LES LYCÉES JUSQU'OU ET À QUEL RYTHME ?

Le Conseil régional de Languedoc Roussillon assure depuis 2004 la gratuité des manuels et des équipements professionnels pour tous les lycéens. Le SNES-FSU académique a soutenu cette politique permettant de mettre fin aux inégalités sociales qui existaient jusqu'alors dans ce domaine.

À la rentrée 2012, le conseil régional a codéveloppé avec le rectorat un ENT (Environnement Numérique de Travail) académique qui a très rapidement rempli le quotidien de nombreux collègues des collèges et lycées de l'académie, et pour celle de 2013, il a l'intention de remplacer les manuels papiers d'anglais et de mathématiques par des manuels numériques, pour tous les niveaux et toutes les séries. Cette décision, prise avec l'accord du rectorat qui a sélectionné les disciplines concernées, entre dans le cadre d'une expérimentation qui, si elle donne un bilan positif, pourra servir de modèle à l'ensemble des académies françaises à très brève échéance car appuyée par une forte volonté ministérielle.

TROP VITE

Le SNES a alerté les collègues de cette décision unilatérale ainsi que le président du conseil régional sur les problèmes matériels, concrets et techniques de la mise en œuvre de cette expérimentation, et sur ses implications pédagogiques. Lors d'une audience à la Région, le SNES a dénoncé les dangers, en particulier politiques, d'une mise en œuvre trop généralisée et trop rapide d'une telle ambition. Relayant en cela la



demande d'une très grande majorité des collègues de pouvoir avoir accès à une réelle formation sur l'utilisation des supports numériques... sans que le rectorat l'ait mise en œuvre. La demande de ne pas faire porter cette expérimentation sur les classes à examen a été exprimée, tout comme la nécessité que les manuels papiers soient conservés à côté des manuels numériques. Si l'écoute a pu sembler favorable, il est impératif de rester vigilants en attendant une décision régionale qui devrait être prise au cours du mois de juin. ■

Bernard Duffourg, Hervé Fumel et Bertrand Humeau

Décès de Jean Gaydier

Il fut un des grands militants de la FEN et du SNES et premier secrétaire académique du SNES après la création de l'académie de Reims au début des années 1960.

Il fut un des principaux animateurs de la section départementale de la Marne de la FEN après la scission de la CGT en 1948, section qui refusa longtemps la scission et ses conséquences, en maintenant la structure de syndicat départemental et son adhésion à la CGT. Cette section joua un rôle déterminant dans l'identification du courant « unitaire » qui devint Unité et Action. Membre de la CA nationale et secrétaire du S3 de Reims, il avait participé activement au groupe de travail sur l'histoire de la FEN dans le cadre de l'institut de la FSU. Jean Gaydier est décédé le 9 avril à l'âge de 92 ans. Le SNES salue un grand militant, modeste et défenseur de la laïcité, et adresse à sa famille l'expression de toute sa sympathie.

Grève générale dans l'Éducation en Espagne

La Plateforme pour l'école publique rassemblant les syndicats enseignants, les organisations pédagogiques, d'étudiants et de parents, a lancé une grève le 9 mai pour dénoncer les coupes budgétaires massives et demander le retrait de la nouvelle loi sur l'Éducation.

Depuis 2010, les gouvernements centraux espagnols ont amputé le budget de l'Éducation de 6,3 milliards d'euros. La nouvelle loi censée améliorer la qualité de l'Éducation conduira en réalité à l'augmentation des frais d'inscription à l'Université et à une sélection par l'argent.

Les milliers de suppressions d'emplois entraînent surcharge des classes et baisse de la qualité de l'enseignement, processus bien connu qui conduit à la privatisation. La grève suivie à plus de 70 % a permis le report de la loi. Forts de l'appui de toute la communauté éducative, les syndicats demandent son retrait définitif.



# PETITES ANNONCES

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

SNES-PETITES ANNONCES : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 Tél. 01 40 63 27 10

## LOCATIONS

(66) Banyuls, 100m plage, F3, cft, 4 pers., ttes saisons. Tél. 06 86 97 77 73

(82) Lafrançaise, loue maison confort, espace, calme, 4-6 pers. Rens. : 05 63 02 21 06 / 06 50 45 53 10

Site Chablais, belle demeure, jard., riv., 400€/sem. Tél. 01 48 09 14 58

Belle-Ile, coll. loue maison 4-5 pers. Tél. 02 97 31 82 61

Berlin, Charlottenburg, F2, 60m², 400€/sem. cmouriaux@yahoo.fr

Italie, Lac Majeur, ile des Pêcheurs, loue app. caract. Imm. hist. bord du lac, 1<sup>er</sup> ét., 50m², totalement équipé, wifi installé. Tél. ou fax : 00 39 0323 50 12 42, minocci.zacchera@alice.it

Nice, calme, T4, v. mer, gar. 490€/sem. Tél. 06 81 85 62 32

Cévennes, Cèze, loc. mais. camp. 5 pers. 350€/s. Tél. 06 70 63 53 38

(06) Valbonne (prox. Antibes) coll. loue villa 110m² + jard. 1200m², 4 p. (2 ch.), du 21/07 au 25/08 : 1 050€/2 sem.; 1 350€/3 sem., + 300€ (sem. suppl.) + chat à câliner ! Tél. 04 93 12 90 60

St-Raphaël, loue F3, 6 pers., park, tout à pied, place/port 5 min, 450€/sem. (en mai-juin) ; 700€/750€ (en juil.-août). Tél. 04 77 37 25 64 / 06 68 45 81 38

Marina Empuriabrava (8 km Roses), maison 6 pers., piscine priv. amarre, 450€/sem.; 800€/quinz. (avril-mai). Tél. 04 77 37 25 64 / 06 68 45 81 38

Ile-de-Ré, près plage, gde mais. 7p., jard., à louer printemps, été. Tél. 05 46 31 12 64 / 06 08 93 07 58

Ardèche sud, rivières, gde mais. Tél. 05 46 31 12 64 / 06 08 93 07 58

(33) Arcachon, F2 neuf, centre, 250m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) St-Jean-de-Luz, F2, centre, 50m plage-thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

Bassin Arcachon-Claouey, maison cft 4/6 pers. calme, forêt/bassin/océan. Tél. 06 04 07 98 41

Périgord, gde ferme rustique, été: 300€/sem. Tél. 05 53 24 96 97

Entre Albi et Toulouse, demi-villa 80m², lave-linge, piscine 11x5, gd espace, à partir de 300€/sem. Tél. 05 63 58 31 09

La Rochelle, loue gde mais. 6p., jard. clos, piscine du 4/8 au 18/8. Tél. 06 70 04 55 47

(75013) Location F4 (3 ch. + gd salon + 2 sdb + balcon, vue sur la Seine). Grand appartement, 900€/semaine, du 2 au 18 août. Tél. 06 10 42 74 31 (le soir à partir de 18 heures et week-end), site: t.a.seck@wanadoo.fr

Barcelone, loue appt confort. 6 p. 2sdb, parking, piscine, 800€/sem., 125€/j. Tél. 0034 635 612 776

Lyon, normalienne (ENS de Lyon) ch. studio ou T1 calme et clair, à louer. Tél. 07 88 13 08 95

Rome, appart. Tél. 06 75 87 71 53

Hyères, Giens, loue appt 3 p., park., pisc., prox. plage, 4 couch. sem./quinz. Tél. 06 86 91 96 86

Palomarès (Andalousie), loue appt 2 ch., pisc., clim., terrasse, calme, mer à 900m, de 230€ à 480€/sem. Port. 06 31 61 12 12

Espagne, Rosas, loue studio direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

Saint-Denis Basilique, duplex, terrasse, 8 pers. du 15/07 au 30/08, 500€/sem. Tél. 06 20 66 06 90

Londres, trois pièces idéalement situé ; en août : 500€ la semaine, martial\_isabela@yahoo.fr

(Var) Bormes, appart. 32m², calme, tout confort, 400 à 600€/sem. Tél. 06 12 43 88 16

(75015) Loue studette 10m² (1 pers. max.), tt équipée (kitch., douche, TV, wifi), WC palier mitoyen semi-privé, 190€/sem. ou 600€/mois (3 mois max.). Tél. 06 11 34 15 91

(56) Lorient 8km, mer 4km, loue mobilhome 35m², grd confort, terrain clos, arboré 1 500m², 300€/sem., du 6/07 au 31/08. Tél. 06 25 60 09 47

À louer, appt 72m², 3 pièces, vue Père Lachaise, du 13/07 au 27/07: 500€/sem. Tél. 06 24 62 39 61

Hyères, loue stud. 2 p., 300€/sem. Tél. 06 36 96 02 33

(65) Bagnères, T1, cft, rdc, calme: 250€/qz. Tél. 06 82 80 54 90

(83) La Londe, loue rdj mais. dans village tt conf., sdb, terres, mer, parking, sem./quinz. Tél. 04 94 66 51 84

Montrouge, limite Paris, agréable appart. 40m² + parking, vac. scol., 400€/sem. Tél. 06 64 88 82 52

Budapest, bel appt F2, 43m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au centre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS: 70€/j.; BS: 50€/j. Tél. 06 43 60 95 52.

## IMMOBILIER

Nîmes, coll. vd maison 100m², 3 chbres, gd séj. + chem., jardin, gd garage, prox. lyc., com. 192 000 €. Tél. 06 73 85 59 03

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en expo à partir de 1 000 €. Occasions, neufs, px exportateur... livr. et SAV dans toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60150 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

## LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent : • circuit de 19 jours à cuba en juillet 2013. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Publicité

« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.



### OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [maif.fr](http://maif.fr)



ASSUREUR MILITANT

L'Offre Métiers de l'Éducation est un contrat proposé par la coassurance MAIF et USU. MAIF – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – 79036 Niort cedex 9. USU – Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables – 7 Rue Portalis – 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque – Association régie par la loi de 1901 – 7 rue Portalis – 75008 Paris.

**N'hésitez pas à commander en ligne sur [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)**  
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

---

**Une histoire de la lumière**  
*La spectroscopie*

D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit...  
De quoi est faite la lumière? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel?  
De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscope, sans cesse perfectionné depuis.  
Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.  
• Stéphane Legars, Coédition Vuibert/Adapt, 160 p., 18 euros

---

**Voltaire newtonien**  
*Le combat d'un philosophe pour la science*

Monument de la littérature, Voltaire a été aussi un passeur de savoir scientifique. Pourquoi, envers et contre tous les cartésiens, malgré la rivalité entre France et Angleterre, cet ami de Mme de Châtelet a-t-il fait connaître les théories de Newton en France? L'ouvrage s'adresse aux enseignants aussi bien scientifiques que littéraires, aux lecteurs qui s'intéressent à Voltaire et/ou Newton.  
• Véronique Le Ru, préface de Michel Blay, premier tirage : mars 2005, nouveau tirage : février 2013, 128 p., 15 euros

---

**Alexandre de Humboldt**  
*Le dernier savant universel*

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvrira derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue. Pour historiens, géographes, naturalistes.  
• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet, premier tirage : août 2006, nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 euros

---

**BON DE COMMANDE**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

**MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE** \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ?  OUI  NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

L'Université Syndicaliste n° 730 du 18 avril 2013, le mensuel du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Thierry Pétrault. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, [contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr) – Publicité : GMF (p. 2), MAIF (p. 8) – Compogravure : C.A.G., Paris – Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0118 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : 24 p. Lycée ; 8 p. Salaire et pouvoir d'achat ; 4 p. AED. Ce n° comporte aussi un encart First voyages à tous les abonnés et un encart mémorial de la Shoah aux seuls abonnés d'HG.